

ANNEXE I A LA DELIBERATION n° 678 - TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - n° 679

Personnel à temps complet

- Secrétaire général de mairie	1
- Commis	2
- Ouvrier professionnel de 2ème Catégorie	1
- Ouvrier d'entretien de la voie publique	1
- Femme de service des écoles maternelles	1
- Gardien de police municipale	1

Personnel à temps incomplet

- Femme de service	1
--------------------------	---